

COMPTE-RENDU
du Conseil communautaire
du jeudi 15 avril 2021 à 19h00



ORDRE DU JOUR

I.	RESSOURCES HUMAINES	2
01.	<i>Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'année 2020.....</i>	2
II.	FINANCES	2
02.	<i>Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes zones d'activités, assainissement et eau potable.....</i>	2
03.	<i>Vote des Taux Cotisation Foncière des Entreprises CFE et des Taux Foncier non bâti</i>	4
04.	<i>Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM 2021.....</i>	5
05.	<i>Vote du budget primitif 2021, Budget principal.....</i>	5
06.	<i>Vote du Budget annexe 2021 Aménagement des Zones d'Activités BAZA.....</i>	6
07.	<i>Vote du Budget annexe 2021 Assainissement.....</i>	6
08.	<i>Budget annexe Eau potable.....</i>	7
09.	<i>Constitution d'une provision pour risque</i>	7
10.	<i>Subventions versées aux associations.....</i>	8
11.	<i>Prorogation d'un an du pacte financier et fiscal.....</i>	10
III.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET TOURISTIQUE	10
12.	<i>ZA La Boitardière – Vente de terrain à la SCI 2G.....</i>	10
IV.	TRAVAUX - VOIRIE	11
13.	<i>Rétrocession de parcelle du domaine public – commune de Lussault sur Loire</i>	11
V.	INFORMATIONS SUR LES DECISIONS.....	11
VI.	QUESTIONS DIVERSES.....	12

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 8 avril 2021

Date d'affichage :

Le 8 avril 2021

Nombre de conseillers

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi quinze avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Monsieur José BONY, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Evelyne VESCHAMBRE, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

ELWART, Monsieur Richard CHATELLIER, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Marc LEONARD donne pouvoir à Thierry PRIEUR, Rémi LEVEAU donne pouvoir à Myriam SANTACANA.

Excusé(s) : Messieurs Rémi LEVEAU et Marc LEONARD

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Gismonde GAUTHIER-BERDON

La séance débute à 19h05 par une présentation du plan de déploiement de la fibre par le SMO Val de Loire Numérique.

A la fin de cette présentation, Monsieur le Président propose Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON comme secrétaire de séance, le Conseil communautaire approuve. Ensuite, il énonce les pouvoirs reçus.

La séance débute à 20h15.

I. RESSOURCES HUMAINES

01. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'année 2020

Monsieur Thierry PRIEUR, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 des articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport « sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire ».

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de ce rapport

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité avec 33 voix.

II. FINANCES

02. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes zones d'activités, assainissement et eau potable

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **De constater et d'approuver** les résultats de l'exercice 2020 pour les budgets principal et annexes :

Budget Principal

Affectation des résultats :	Résultats provisoires du compte de gestion et du compte administratif
Excédent de fonctionnement	1 918 655,24 €
Excédent d'investissement	1 914 625,98 €
RAR dépenses investissement	560 549.17 €
RAR recettes investissement	574 990.00 €
Inscription au 1068	-
Inscription au R002 résultat de fonctionnement reporté	1 918 655.24 €
Inscription au R001 résultat d'investissement reporté	1 914 625.98 €
Excédent global de clôture :	3 833 281.22 €

Budget Annexe Zone d'Activités

Affectation des résultats :	Résultats provisoires du compte de gestion et du compte administratif
Déficit de fonctionnement	17 975.95 €
Déficit d'investissement	2 992 151.25 €
RAR recettes investissement	2 266 000.00 €
RAR recettes de fonctionnement	305 898.00 €
Inscription au D002 résultat de fonctionnement reporté	17 975.95 €
Inscription au D001 résultat d'investissement reporté	2 992 151.25 €
Déficit global de clôture :	3 010 127.20 €

Budget Annexe Assainissement

Affectation des résultats :	Résultats provisoires du compte de gestion et du compte administratif
Excédent de fonctionnement	736 056.25 €
Déficit d'investissement	162 807.39 €
RAR dépenses investissement	581 623.69 €
RAR recettes investissement	599 880.00 €

Inscription au 1068	144 551.08 €
Inscription au R002 résultat de fonctionnement reporté	591 505.71 €
Inscription au D001 résultat d'investissement reporté	162 807.39 €
Excédent global de clôture :	573 249.40 €

Budget Annexe Eau Potable

Affectation des résultats :	Résultats provisoires du compte de gestion et du compte administratif
Excédent de fonctionnement	747 524.19 €
Excédent d'investissement	378 091.18 €
RAR dépenses investissement	952 760.34 €
RAR recettes investissement	470 000.00 €
Inscription au 1068	104 669.16 €
Inscription au R002 résultat de fonctionnement reporté	642 855.03 €
Inscription au R001 résultat d'investissement reporté	378 091.18 €
Excédent global de clôture :	1 125 615.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 29 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER et LEVEAU s'abstiennent.

03. Vote des Taux Cotisation Foncière des Entreprises CFE et des Taux Foncier non bâti

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
 Vu l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts,
 Vu la délibération n°2016-09-03 du 10 Novembre 2016 relative au pacte financier et fiscal de solidarité,
 Vu la délibération prorogeant d'un an la validité du Pacte financier et fiscal de solidarité
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** pour l'exercice 2021 les taux suivants :
 - ↳ Cotisation Foncière des Entreprises : **22.11 %**
Pas d'évolution par rapport à 2020 conformément au pacte Financier et Fiscal de Solidarité
 - ↳ Taxe Foncier Non Bâti : **2,51 %**
Pas d'évolution par rapport à 2020 conformément au pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité avec 33 voix.

04. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM 2021

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu la délibération du 18 septembre 2014 relative à l'institution de deux zones sur le territoire,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

Afin de contribuer à l'équilibre du budget du SMICTOM pour l'année 2021, une hausse des taux s'avère nécessaire.

Zone 1 – Amboise : **8.73 % (7.59% en 2020)**,

Zone 2 – Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint Règle, Souvigny-de-Touraine, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Limeray, Lussault-sur-Loire et Saint Ouen–les-Vignes : **13.75 % (11.96% en 2020)**,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** pour l'exercice 2021 les taux suivants :
 - ↳ Zone 1 – Amboise : **8.73 %**
 - ↳ Zone 2 – Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint Règle, Souvigny-de-Touraine, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Limeray, Lussault-sur-Loire et Saint Ouen–les-Vignes : **13.75%**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 29 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER, LEVEAU et LELEU s'abstiennent.

05. Vote du budget primitif 2021, Budget principal

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** dans son ensemble le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	18 187 955.24 €
Recettes	18 187 955.24 €
Section d'Investissement	
Dépenses	14 713 193.17 €
Recettes	14 713 193.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 29 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER et LEVEAU s'abstiennent.

06. Vote du Budget annexe 2021 Aménagement des Zones d'Activités BAZA

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** dans son ensemble le budget primitif 2021 – Aménagement Zones d'Activités de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	20 477 321.00 €
Recettes	20 477 321.00 €
Section d'Investissement	
Dépenses	22 511 145.05 €
Recettes	22 511 145.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 28 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER, LEVEAU et LELEU s'abstiennent.

07. Vote du Budget annexe 2021 Assainissement

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** dans son ensemble le budget primitif 2021 – Assainissement de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	3 334 505.71 €
Recettes	3 334 505.71 €
Section d'Investissement	
Dépenses	2 607 431.08 €
Recettes	2 607 431.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 29 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER et LEVEAU s'abstiennent.

08. Budget annexe Eau potable

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** dans son ensemble le budget primitif 2021 – Eau potable de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 294 622.03 €
Recettes	1 294 622.03 €
Section d'Investissement	
Dépenses	2 153 107.37 €
Recettes	2 153 107.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 28 voix, Madame GUICHARD vote contre, Madame SANTACANA et Messieurs RAVIER, LEVEAU et LELEU s'abstiennent.

09. Constitution d'une provision pour risque

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,
Vu l'application au 1er janvier 1997 de l'instruction relative à la comptabilité publique M14,

Considérant l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires,

Considérant qu'une créance de 81 000 € existe pour l'association du Centre Charles Péguy concernant les loyers de l'auberge de jeunesse Ethic Etapes,

Compte tenu des difficultés de recouvrement des titres émis, il est prudent de provisionner cette créance,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De constituer** une provision pour créances compromises répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 81 000 euros.

Ce montant fera l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Cette écriture est prévue au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité avec 33 voix.

10. Subventions versées aux associations

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,

La CCVA entend poursuivre un soutien actif aux Associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions ci-dessous pour un montant total de 906 347 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité avec 33 voix.

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65733	Habitat-Logement	Subvention de fonctionnement	Conseil départemental 37	Collectivité	12 700,00 €
				sous total	12 700,00 €
657362	Habitat-Logement	Subvention de fonctionnement	CCAS	Ets publics (EPCI,EPA, EPIC...)	10 000,00 €
				sous total	10 000,00 €
6574	Habitat-Logement	Subvention de fonctionnement	Association pour l'habitat des jeunes ASHAJ	Association	34 000,00 €
6574	Habitat-Logement	Subvention de fonctionnement	ALEC 37	Association	3 134,00 €
6574	Habitat-Logement	Subvention de fonctionnement	AFIDEM	Association	2 800,00 €
6574	Sport	Subvention de fonctionnement	Ovale de Loire	Association	5 400,00 €
6574	Sport	Subvention de fonctionnement	Aquatique Club Amboisien Natation	Association	6 500,00 €
6574	Sport	Subvention de fonctionnement	Aquatique Club Amboisien de Plongée	Association	1 600,00 €
6574	Enfance Jeunesse	Subvention de fonctionnement	Association Charles Péguy	Association	122 207,00 €
6574	Enfance Jeunesse	Subvention de fonctionnement	Bul' de Mômes	Association	102 937,00 €
6574	Petite Enfance	Subvention de fonctionnement	PEP 37	Association	1 000,00 €
6574	Culture	Subvention de fonctionnement	Ecole de musique de Limeray	Association	14 719,00 €
6574	Culture	Subvention de fonctionnement	Ecole de musique de Mosnes	Association	2 415,00 €
6574	Culture	Subvention de fonctionnement	Ecole de musique et de théâtre Paul Gaudet	Association	242 239,00 €
6574	Culture	Subvention de fonctionnement	Ecole de musique de Nazelles Negron	Association	38 296,00 €
6574	Culture	Subvention sur manifestations	Les Courants et Cie	Association	22 000,00 €
6574	Culture	Subvention sur manifestation	Les Amis du Brass Band	Association	6 000,00 €
6574	Culture	Subvention sur manifestation	La Charpente	Association	3 000,00 €
6574	Culture	Subvention sur manifestation	Rock in Chargé	Association	500,00 €
6574	Culture	Subvention sur manifestation	Une musique un sourire	Association	7 000,00 €
6574	Economie	Subvention de fonctionnement	GEIDA	Association	6 700,00 €
6574	Economie	Subvention de fonctionnement	Mission Locale Loire Touraine	Association	73 400,00 €
6574	Economie	Subvention de fonctionnement	CCI	Association	5 000,00 €
6574	Tourisme	Subvention de fonctionnement	Office de Tourisme du Val d'Amboise	Association	111 000,00 €
6574	Cohésion sociale	Subvention de fonctionnement	Unis Cité	Association	12 000,00 €
6575	Cohésion sociale	Subvention de fonctionnement	ACJCAO	Association	300,00 €
				sous total	824 147,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	Ville d'Amboise	Collectivité	34 300,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	La Simplesse	Association	2 800,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	Les Courants et Cie	Association	2 100,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	Quinte et Sens	Association	7 000,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	Camerata Ambacia	Association	3 150,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	Théâtre dans la Nuit	Association	7 000,00 €
6743	Culture	Subvention de fonctionnement Reversement PACT	La Charpente	Association	3 150,00 €
				sous total	59 500,00 €
				TOTAL :	906 347,00 €

11. Prorogation d'un an du pacte financier et fiscal

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du CGI,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 avril 2021,
Vu la délibération du 16 novembre 2016 relative à l'instauration d'un pacte financier et fiscal entre la CCVA et ses communes membres pour la période 2017/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De proroger** d'un an la durée du pacte financier et fiscal, permettant ainsi une validité jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité avec 33 voix.

III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET TOURISTIQUE

12. ZA La Boitardière – Vente de terrain à la SCI 2G

Monsieur Pascal DUPRE, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la délibération n° 2018-01-09 du 29 janvier 2018 instaurant les prix de ventes sur le parc d'activités de la Boitardière,
Vu le plan de Géomètre annexé à cette délibération,
Vu la délibération n° 2020-07-21 du 22 octobre 2020,
Vu l'avis des domaines du 7 avril 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Par délibération du 22 octobre 2020 Val d'Amboise a donné son accord pour la vente d'un terrain pour le projet porté par M. GARNIER et M. GARCIA.

Pour Rappel, le projet consistait en la création de 3 cellules commerciales : une brasserie, un magasin de vente de produits surgelés et une cellule commerciale qui sera mise en location. Il s'avère que ce terrain n'est pas assez grand et pose des problèmes d'organisation de la circulation notamment pour la livraison des poids lourds.

Afin de résoudre ces problèmes et pour éviter le déplacement d'un coffret électrique (nécessaire pour l'accès à cette parcelle), il a été proposé en concertation avec M. GARNIER et M. GARCIA de vendre la parcelle voisine à la SCI 2G. (voir plan bornage ci-joint)

Ainsi, le projet initial serait adapté et permettrait une plus grande mutualisation des espaces et des parkings (voir plan masse ci-joint). Le choix des enseignes qui occuperaient les cellules commerciales se fera en concertation avec la CCVA. Des contacts ont déjà été engagés en ce sens (magasin d'électroménager, magasin vente de bières et spiritueux, une microcrèche, magasin de jouets et jeux...).

- **Le terrain objet de la demande** : Parcelles F2796, F 2797
- **Superficie du terrain** : lot 6 et lot 8 (voir plan ci-joint) total de de 2 596 m²
- **Localisation** : Parc d'activités La Boitardière Ouest – commune d'Amboise
- **Prix** : lots 6 et 8 : 30 euros HT/m² soit au total 77 880 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la vente du terrain apparaissant sur le plan annexé en tant que « lot 6 » et « lot 8 » d'une surface totale de 2 596 m² correspondant aux parcelles F 2796 et F 2797 au prix de 30 € HT/m², soit un prix total de 77 880 euros HT sur la commune d'Amboise à M. Grégory GARNIER et M. Denis GARCIA représentés par la SCI 2G.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour avec 29 voix, Madame GUICHARD et Monsieur LEVHA votent contre et Monsieur LELEU s'abstient.

IV. TRAVAUX - VOIRIE

13. Rétrocession de parcelle du domaine public – commune de Lussault sur Loire

Madame Jacqueline MOUSSET, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Voirie Routière notamment les articles L 141-3 et L 141-12

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2021 de la mairie de Lussault sur Loire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 avril 2021,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire d'une demande reçue de Mme Sandrine Marin concernant l'acquisition d'une parcelle du domaine public située 8 Vallée Saint Martin à Lussault sur Loire, voie communale dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Les attributions dévolues au maire et au conseil municipal par les dispositions de l'article L 141-12 du code de la voirie routière, sont exercées, le cas échéant, par le président et par l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

La Communauté de communes assume l'ensemble des obligations du propriétaire de la voirie, mais elle reste propriétaire de la commune.

Le Conseil Municipal de Lussault-sur-Loire a délibéré favorablement à la demande de Madame Marin en date du 12 mars 2021.

Les frais afférents à cette demande seront à la charge de Madame Marin.

Le détachement de la parcelle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui dispense la collectivité de procéder à une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité avec 33 voix :

- **De valider** le déclassement de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité avec 33 voix.

V. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

Décision du Bureau n°2021-10 du 6 avril 2021 - Développement économique, tourisme et numérique - Demande de financement fonds « politique de la Ville »

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement (ci-dessus) relatif à la demande de financement « politique de la ville » ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer le dossier de demande de subventions et tous les documents relatifs à cette demande.

Décision du Bureau n°2021-11 du 6 avril 2021 – Assainissement - Permis de construire modificatif STEP de Limeray

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer et déposer le permis de construire modificatif.


VI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 23h50.

Affiché le 22.04.2021
Acte exécutoire

Le Président,

Thierry BOUTARD



The seal is circular with the text "VAL D'AMBOISE" at the top and "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the bottom. In the center, there is a stylized tree.